

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt deux

Le 12 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 1^{er} décembre 2022

Date d'affichage 1^{er} décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 27

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Etienne DOREY, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Paul GAUCHARD, Aurélie TRAORE, Allan BERTU, Jean-Claude ESTIENNE et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Jean-Pierre BOUILLON, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP et **avaient respectivement donné pouvoir à :** Jean-Pierre BOUILLON, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Martine LHERMENIER, Nadège GRUDE et Aurélie TRAORE.

Absents excusés : Jean-Pierre BOUILLON, Christophe MOUCHEL, Inès TOROND-MOYA, Justine PREVEL-LAVERGNE, Nadia DAMART et Sonia CANTELOUP.

Secrétaire de séance : Aurélie TRAORE et Philippe GIRONDEL.

N° 2022-104 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-1, dispose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'Exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts du budget de l'exercice précédent, hormis les crédits afférents au remboursement de la dette. Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement peuvent être mandatées dans la limite des crédits de fonctionnement de l'année 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif 2021 adopté par délibération n°2022-013 du 28 mars 2022 ;

VU les délibérations n°2022-057 en date du 4 juillet 2022, n°2022-079 en date du 26 septembre 2022 et n°2022-102 en date du 12 décembre 2022 portant adoption de décisions budgétaires sur le budget de l'exercice écoulé ;

VU la nécessité de poursuivre l'exécution budgétaire ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 7 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget de l'année précédente ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'année 2022, les crédits inscrits en restes à réaliser ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagées, mandatées et liquidées par l'exécutif avant le vote du budget ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de la section de fonctionnement jusqu'au vote du budget, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget écoulé.

AUTORISE Monsieur le Maire, dès le début de l'année 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2022 conformément aux crédits figurant sur l'état joint.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 12 décembre 2022

Le Maire,

Michel PATARD-LE GENDRE



Rendue exécutoire le : 14/12/2022

Affichée le : 13/12/2022

Acte à classer**2022-104**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-14T09-12-18.00 (MI241878299)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20221214-2022-104-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Autorisation d'engagement et de mandatement des crédits avant le vote du budget 2023

Date de décision : 14/12/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaireActe : 2022-104 - Autorisation d'engagement et de mandatement des crédits avant le vote du budget 2023.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

4a.ANNEXE 25 %DES CREDITS 2022.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/12/22 à 09:12

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 14/12/22 à 09:12

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 14/12/22 à 09:18

Crédits votés par opération

Opération	Crédits votés au BP 2022 a	RAR 2021 inscrits au BP 2022 b	au titres de décisions modificatives votées en 2022 c	Montant à prendre en en compte d = a + c	Crédits ouverts en 2023 au titre de l'article L 1612-1 CGCT 1/4 BP + DM
201307 Mise en accessibilité des ERP	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €	5 000,00 €
201308 Renforcement des réseaux	13 000,00 €	- €	- €	13 000,00 €	3 250,00 €
201401 Restaurant scolaire le Petit Prince	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €	2 500,00 €
201404 Police Municipale	11 000,00 €	- €	- €	11 000,00 €	2 750,00 €
201405 Eclairage Public	192 000,00 €	96 975,66 €	60 500,00 €	252 500,00 €	63 125,00 €
201406 Complexe Sportif	59 271,00 €	3 109,90 €	27 500,00 €	31 771,00 €	7 942,75 €
201408 Ecoles Municipales de Musique et de Danse	2 529,00 €	- €	- €	2 529,00 €	632,25 €
201409 Gymnase SENGHOR	8 000,00 €	648,96 €	1 500,00 €	9 500,00 €	2 375,00 €
201410 Informatique	113 100,00 €	31 800,95 €	- €	113 100,00 €	28 275,00 €
201411 Hôtel de ville	32 260,00 €	2 926,80 €	- €	32 260,00 €	8 065,00 €
201415 Terrains	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	500,00 €
201416 Salle François Mitterrand	3 000,00 €	- €	2 000,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
201417 Centre Technique Municipal	47 800,00 €	1 104,72 €	40 000,00 €	87 800,00 €	21 950,00 €
201418 Crèche	23 100,00 €	889,58 €	- €	23 100,00 €	5 775,00 €
201419 Cimetière	12 000,00 €	5 880,00 €		12 000,00 €	3 000,00 €
201424 Aires de Jeux	30 000,00 €	29 824,07 €	0,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
201426 Logements communaux	2 000,00 €			2 000,00 €	500,00 €
201429 Bâtiments	500,00 €	- €	- €	500,00 €	125,00 €
201502 Signalétique	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €	1 250,00 €
201503 Bâtiment alternat'ifs	- €			- €	- €
201504 Forêt	17 000,00 €	972,00 €	- €	17 000,00 €	4 250,00 €
201508 Centre Socio Culturel	42 135,00 €	200,90 €	- €	42 135,00 €	10 533,75 €
201603 Périscolaire	4 965,00 €	779,84 €	- €	4 965,00 €	1 241,25 €
201606 Animation du territoire	5 150,00 €	- €	- €	5 150,00 €	1 287,50 €
201607 ACM	5 300,00 €	3 771,90 €	- €	5 300,00 €	1 325,00 €
201608 Parc archéologique	107 700,00 €	871 000,00 €	10 000,00 €	117 700,00 €	29 425,00 €
201609 Réhabilitation des Ecoles P.Fort et M. Curie	1 250 000,00 €	4 916 000,00 €	- €	1 250 000,00 €	312 500,00 €

201610 Rénovation thermique				- €	- €
201701 Culture	6 370,00 €	- €	1 000,00 €	7 370,00 €	1 842,50 €
201702 Service Entretien	37 500,00 €	626,90 €	- €	37 500,00 €	9 375,00 €
201703 Véhicules	- €			- €	- €
201704 Gymnase Alice Milliat	20 805,00 €	4 286,48 €	- €	20 805,00 €	5 201,25 €
201801 Citystade	- €	- €	- €	- €	- €
201802 Service prévention	1 500,00 €	- €	- €	1 500,00 €	375,00 €
201803 Patrimoine	1 000,00 €	- €	- €	1 000,00 €	250,00 €
201901 Archives	2 000,00 €	- €	- €	2 000,00 €	500,00 €
202002 RAM	- €			- €	- €
202101 Résidence autonomie	2 325 000,00 €		- €	2 325 000,00 €	581 250,00 €
202201 Skatepark	206 821,00 €		215 000,00 €	421 821,00 €	105 455,25 €
23 Ecoles	138 598,00 €	12 857,72 €	- €	138 598,00 €	34 649,50 €
TOTAL OPERATIONS	4 758 404,00 €	5 983 656,38 €	302 500,00 €	5 060 904,00 €	1 265 226,00 €

Crédits votés par chapitre

CHAPITRE	Crédits votés au BP 2022 a	RAR 2021 inscrits au BP 2022 b	Crédits ouverts au titres de décisions modificatives votées en 2022 c	Montant à prendre en en compte d = a + c	Crédits ouverts en 2023 L 1612-1 CGCT 1/4 BP + DM
204 Subventions d'équipement versées (accession sociale à la propriété, vélos)	27 300,00 €	37 900,00 €	- €	27 300,00 €	6 825,00 €
45813 Opération sous mandat	15 000,00 €	- €	1 100,00 €	16 100,00 €	4 025,00 €
TOTAL	42 300,00 €	37 900,00 €	1 100,00 €	43 400,00 €	10 850,00 €